



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados

COMMUNE DE VALDALLIÈRE

PROCÈS-VERBAL
de la séance de Conseil Municipal du
JEUDI 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 16 mai, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, également convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia		X			ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	ANNE S
HUET Cédric					SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël	X			
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul		X		
LENAIN Didier				X MALECOT GAL	ASSELIN Sylvie				
SCOLA Sabrina	X				CHANU Christophe			X	
MALECOT-GALLOIS M	X				DAL MASO Jérémie	X			
LA ROCQUE					FERREIRA Cécilia		X		
WIELGOSIK Frédéric			X		GERMAIN Gilles	X			
OLIVIER Damien		X			HELAINNE Céline			X	
LE DESERT					HUARD Laëtitia			X	
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESOIX				
LE THEIL BOUCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis		X		
BRU Noëlle	X				PICACHE Alexandra			X	
JOSSE Sandrine			X	ALLAVENA D	POUJON Patrick				
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	SILLERE M
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

39 PRESENTS - 8 ABSENTS - 5 EXCUSÉS - 4 POUVOIRS

Le quorum étant atteint au début de la séance avec 39 membres présents, le conseil peut valablement délibérer.

Les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune et au siège administratif de VALDALLIERE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
2. France Services : bilan d'activité
3. Installation d'un conseiller municipal
4. Modification du nombre d'adjoints maire délégué
5. Commissions thématiques
6. RH – Modification du tableau des effectifs
7. Marché public de travaux de débroussaillage sur les voies communales et rurales goudronnées
8. Marché public d'assurances – lancement de la consultation
9. Restauration scolaire – modification tarifaire
10. Garderie périscolaire – modification tarifaire
11. Estry – Vente bâtiment
12. Subventions associations 2024 – 2^{nde} partie
13. Participation au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
14. Adressage – nomination chemin des buttes
15. Comités consultatifs (7)

1- Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024.

Madame Marie-Françoise DAUPRAT est désignée secrétaire de séance.

Le président de la séance soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- France Services : bilan d'activités.

Présentation : Fany BALLUAIS – référente point info 14

Annexe : présentation bilan d'activités France Services

Echanges :

Monsieur CHANU demande si les subventions permettent de couvrir les charges de personnel.
Jean PAVIE confirme qu'avec la labellisation notamment, l'accompagnement de l'état permet d'amortir l'augmentation du volume de personnel.
Fany BALLUAIS ajoute qu'en raison de la réorganisation de la CIRCO de Vire, la secrétaire détachée de leur service 14 heures par semaine au point info 14 de Vassy ne le sera plus à compter de septembre.
Jean Pavie confirme que cela devra être anticipé, notamment en raison de l'accroissement de l'activité et des nouvelles délégations de l'état avec la Prime rénov' par exemple.

Monsieur LEPAINTEUR demande si le service s'équilibre.
Jean PAVIE précise que seules les charges de personnel sont quasiment amorties.
Monsieur LEPAINTEUR affirme être surpris par l'absence d'un tel service à Vire.
Fany BALLUAIS explique qu'initialement il s'agissait d'un choix de la collectivité qui craignait de voir disparaître ses administrations (CAF, caisse de retraite). Ce qui n'a pas empêché ces disparitions. Maintenant, la collectivité souhaiterait disposer d'un point info mais tous les labels France Services du territoire ont été attribués.
Selon Monsieur HAMEL, du point de vue des administrations, les points info font à leur place.
Fany BALLUAIS confirme que les choses n'avaient pas été présentées de cette façon. A ses débuts, lors des formations, on leur indiquait qu'il ne fallait pas faire à leur place et que le point info était un relai. Maintenant, à l'inverse, les organismes ferment, ont moins de personnel et les points info doivent faire à la place des administrations.
Monsieur BROGNIART ajoute que les points info sont victimes de la qualité de leur personnel et de leurs services. Les administrés y gagnent en réactivité. En arrière-plan, l'état se décharge sur les collectivités, il finance aujourd'hui, est-ce qu'il continuera demain ?
Indépendamment de cela, il confirme que ce service est essentiel au territoire.

3- Installation d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la démission de M. THERIN Laurent a pris effet au 3 mai 2024.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Ainsi Madame HASLEY Brigitte, candidate suivante sur la liste a été appelé à siéger au sein du conseil municipal. Madame HASLEY ayant fait part de sa démission par courrier reçu le 14 mai 2024, Monsieur CHANU Christophe, candidat suivant sur cette liste, a été appelé à siéger au sein du conseil municipal.

Monsieur CHANU Christophe a accepté le poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270 ;

Considérant la démission de M. THERIN Laurent de son poste d'adjoint maire délégué et de conseiller municipal ;

Considérant la démission de Mme HASLEY Brigitte de son poste de conseillère municipale ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de l'installation de M. CHANU Christophe au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. CHANU Christophe au sein du conseil municipal.

Monsieur CHANU Christophe prend ses fonctions immédiatement.

Echanges :

Monsieur LABROUUSSE demande à combien cela porte le nombre de démission.

Monsieur BROGNIART n'a pas en mémoire ce chiffre.

Monsieur CHANU l'estime à 14.

Monsieur LEPAINTEUR interroge sur la raison de la démission.

Monsieur BROGNIART indique que le motif est d'ordre professionnel.

4- Modification du nombre d'adjoints aux maire délégué.

Délib N° 2024_0516_01

En application de l'article L2113-14 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30% du nombre total de

conseillers communaux.

Par délibération N°2020-260531 du 26 mai 2020, le conseil municipal a créé un conseil communal dans les communes déléguées de BERNIERES LE PATRY, CHENEDOLLE, ESTRY, MONTCHAMP, PRESLES, VASSY et VIESSOIX et fixé l'effectif des conseils communaux comme suit :

BERNIERES LE PATRY	1 adjoint au maire délégué
CHENEDOLLE	1 adjoint au maire délégué
ESTRY	1 adjoint au maire délégué
MONTCHAMP	1 adjoint au maire délégué
PRESLES	1 adjoint au maire délégué
VIESSOIX	1 adjoint au maire délégué
VASSY	2 adjoints au maire délégué

Considérant la démission de Monsieur Laurent THERIN, adjoint au maire délégué de Vassy et par conséquence, la vacance d'un poste d'adjoint au maire délégué de Vassy ;

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints aux maires délégués pour réduire à 1 le nombre d'adjoint au maire délégué de Vassy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la modification du nombre d'adjoint au maire délégué de Vassy pour le réduire à 1.

Echanges :

Monsieur LEPAINTEUR demande si cela peut fonctionner avec un seul adjoint.

Monsieur BROGNIART, pour en avoir discuté avec les élus, affirme que cela fonctionnera, Mickaël GUETTIER et Sylvie ASSELIN se répartiront plus de tâches.

5- Commissions thématiques de VALDALLIERE. Délib N° 2024_0516_02

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023-0220-03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs commissions thématiques sont impactées par la démission de Monsieur Laurent THERIN.

En cas de vacance suite à la démission d'un conseiller municipal membre d'une ou plusieurs commissions, le conseil municipal délibère pour désigner son remplaçant dans les commissions concernées.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le mode de scrutin : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de voter à main levée la désignation des membres complémentaires.

Après appel à candidatures, la nouvelle composition des commissions thématiques s'établit

comme suit :

COMMISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

HAMEL François, GUETTIER Mickaël, MENNIER Brigitte, HUET Cédric, LEPAINTEUR Patrice. LABROUSSE Rémi. OLIVIER Damien. DAL MASO Jérémie.

COMMISSION FINANCES

WIELGOSIK Frédéric, GUETTIER Mickaël, BERGAR Dominique, CANU Nathalie, POUPION Patrick, *suppléant : LEPAINTEUR Patrice.*

COMMISSION URBANISME

GUETTIER Mickaël, BERGAR Dominique, LEGER Sébastien, LOUIS Gilbert, HAMEL François, CHANU Hervé, SILLERE Michel.

COMMISSION COMMUNICATION

FAUCON Gilles, VAN ROMPU Riet, GUETTIER Mickaël, FERGANT Françoise, WIELGOSIK Frédéric, ANNE Sarah, PRUNIER Christelle, *suppléant : MAZIER Valérie.*

COMMISSION PETITE ENFANCE

SCOLA Sabrina, LERESTEUX Laëtitia, HUARD Laëtitia, BACHELOT Isabelle, BERTHOUT Julie, *suppléant : LARONCHE Vanessa.*

COMMISSION ADOLESCENCE

JOSSE Sandrine, HELAINE Céline, CANU Nathalie, SCOLA Sabrina, LARONCHE Vanessa, *suppléant : BERTHOUT Julie.*

COMMISSION NUMERIQUE ET PERSONNES AGEES

DAUPRAT Marie Françoise, VAN ROMPU Riet, ALLAVENA Didier, PICACHE Alexandra, BRU Noëlle, *suppléant : ANNE Sarah.*

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

ASSELIN Sylvie, HELAINE Céline, DAUPRAT Marie-Françoise, VAN ROMPU Riet, WIELGOSIK Frédéric, ANNE Sarah, *suppléant : BRU Noëlle.*

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

HUARD Laëtitia, PICACHE Alexandra, ALLAVENA Didier, VAN ROMPU Riet, CHANU Caroline, *suppléants : SCOLA Sabrina, MAZIER Valérie.*

COMMISSION DEFENSE INCENDIE

BERGAR Dominique, LOUIS Gilbert, ALLAVENA Didier, DAUPRAT Marie-Françoise, GRAVE Francis, CHANU Hervé, *suppléant POUPION Patrick.*

COMMISSION VOIRIE

LENAIN Didier, ALLAVENA Didier, LEGER Sébastien, MASSON Christophe, DELAHAYE Olivier, LABROUSSE Rémi, *suppléants : POUPION Patrick, GERMAIN Gilles.*

COMMISSION BATIMENTS ET ACCESSIBILITE

BERGAR Dominique, LEGER Sébastien, DELAHAYE Olivier, WIELGOSIK Frédéric, CHANU Hervé, MAZIER Valérie.

COMMISSION SCOLAIRE

FABIEN Anne-Marie, PICACHE Alexandra, BACHELOT Isabelle, FERGANT Françoise, HELAINE Céline, LARONCHE Vanessa, BERTHOUT Julie, POUPION Patrick.

COMMISSION CULTURE

HELAINE Céline, HAMEL François, LEVALLOIS Elodie, JENVRAIN Marie, WIELGOSIK Frédéric, MENNIER Brigitte, CHANU Caroline, PRUNIER Christelle. *Suppléant : OLIVIER Damien.*

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

ANGOT Michel, LENAIN Didier, ANGENEAU Jean-Paul, BACHELOT Isabelle, SILLERE Michel, *suppléant : CHANU Caroline.*

COMMISSION POLES TECHNIQUES

BACON Michel, LOUIS Gilbert, DOUCHIN Nicolas, DELAHAYE Olivier, MASSON Christophe, LABROUSSE Rémi, *suppléant : GERMAIN Gilles.*

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ANGENEAU Jean-Paul, LOUIS Gilbert, CHANU Caroline, WIELGOSIK Frédéric, LABROUSSE Rémi, *suppléants : HUET Cédric, BACHELOT Isabelle, FAUCON Gilles, LEPAINTEUR Patrice.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la composition des commissions thématiques telle que présentée.

6- Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs.

Délib N° 2024_0516_03

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Suite à la démission de Madame Navet qui occupe le poste de chargée d'aménagement durable, une réflexion a été menée sur les missions et les enjeux de ce poste. Il apparaît que les missions concernent principalement le programme de plantation, la filière bois énergie, la gestion de la ressource et la préservation du bocage. Ces missions et leurs enjeux correspondent davantage à un profil de technicien bocage qu'à un poste de chargé d'aménagement durable.

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial ;

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CRÉÉ
INTITULÉ	CHARGÉ D'AMÉNAGEMENT DURABLE	TECHNICIEN BOCAGE
GRADES CIBLES	Adjoint technique, agent de maîtrise, technicien	Adjoint technique, agent de maîtrise, technicien
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet (35/35)	Temps complet (35/35)
DATE D'EFFET	<i>Date de délibération</i>	
MOTIF	<i>Pour correspondre aux missions et enjeux</i>	
MODE DE RECRUTEMENT	<i>Fonctionnaire ou contractuel (art. 3-3 de la loi la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)</i>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** la modification de poste ainsi proposée.

Echanges :

Monsieur LEPAINTEUR demande si l'offre a été publié avant validation par le conseil municipal.

Jean PAVIE confirme que l'offre a déjà été publié.

Monsieur LEPAINTEUR demande si le niveau de rémunération s'en trouve modifié.

Jean PAVIE répond que cela ne modifie pas le niveau de rémunération. Cela ne change rien, on n'exige moins en niveau d'étude. On cible plutôt des techniciens de bac+2.

Monsieur CHANU interroge sur la raison de cette démission.

Monsieur BROGNIART répond que l'agent s'est rapproché de chez elle.

Jean PAVIE invite à réfléchir sur le fond car ce ne sera pas la dernière fois. Nous ne sommes plus les seuls, maintenant les Intercommunalités ont leur service et leurs techniciens contrairement à l'IVN. Nous sommes moins attractifs et victimes de cette rotation excessive.

Il ajoute que l'agent est parti à l'Intercom centre manche au sein d'un service environnement.

La prise de la compétence par l'IVN permettrait de pérenniser ces postes.

Afin de ne pas désamorcer tout ce qui a été mis en place, il est nécessaire de stabiliser tout cela.

7- Marché public de travaux de débroussaillage sur les voies communales et rurales goudronnées. Délib N° 2024_0516_04

Une procédure de consultation a été lancée en vue d'attribuer un marché public de débroussaillage des voies communales et rurales goudronnées.

Le marché fait l'objet d'un lot unique car l'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Le montant du marché est estimé à **51 000€ HT** par an, soit 204 000€ HT sur 4 ans.

Au regard de cette estimation la procédure a été lancée sous forme de procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique avec les caractéristiques suivantes :

Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 27 mars 2024 Sur : - OUEST FRANCE - Site internet de Valdallière - Plateforme de dématérialisation
Date de remise des offres	Le 16 avril 2024
Critères d'attribution	- prix : 70% - valeur technique : 30 %
Nombre d'offres reçues	3 plis

La commission d'appels d'offres (CAO), désignée par délibération n°2020-100641 en date du 10 juin 2020, s'est réunie le 8 avril 2024 afin de donner un avis sur l'attribution du marché.

Après avoir entendu le rapport d'analyse et délibéré, la commission a décidé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
MARIE Pascal	41 893,71

Par courrier recommandé en date du 27 avril 2024, la société MARIE Pascal, retirait son offre et déclarait renoncer au marché

En conséquence de ce retrait, conformément à l'analyse des offres, la société ci-dessous nommée est retenue :

Entreprise	Montant en € HT
SOISNARD Tony	48 084,91

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec la société retenue ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Echanges :

Monsieur CHANU suggère une réflexion sur un passage annuel dans certains chemins ruraux (qui débouchent sur une route) actuellement peu ou plus entretenus.

Monsieur BROGNIART invite les conseils communaux ou comité consultatif à proposer une liste. La commission voirie statuera sur leur intégration.

Monsieur MASSON interroge sur les dates de passage.

Monsieur BROGNIART précise que l'entreprise est tenue par des dates dans le cadre du marché.

Jean PAVIE ajoute que l'attribution n'étant validée que ce soir, l'entreprise bénéficie d'une semaine supplémentaire.

Monsieur BROGNIART précise que les communes de Saint Charles de Percy et de Montchamp sont prioritaires en raison des commémorations.

Aussi, il s'interroger sur la division du marché en 2 ou en 3 soit par secteur ou pôle technique. La commission voirie étudiera la question.

Selon Monsieur LABROUSSE, cela ne résoudra pas le problème lié au manque de personnel.

8- Marché public d'assurances – Lancement de la consultation.
Délib N° 2024_0516_05

Les marchés publics d'assurance prendront fin le 31 décembre prochain.

Il convient dès à présent de lancer la consultation pour les renouveler.

Les prestations seront décomposées en 4 lots, décrits ci-dessous.

La procédure donnera lieu à la conclusion de marchés publics d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le montant de chaque lot est estimé à :

Lot	Objet	Montant annuel estimé	Montant estimé sur 5 ans
1	Dommage aux biens	8 500 € HT	42 500€ HT
2	Responsabilité civile	1 800 € HT	9 000€ HT

3	Flotte automobile	7 000 € HT	35 000€ HT
4	Protection juridique et fonctionnelle	1 000€ HT	5 000€ HT

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation sous forme d'une procédure adaptée en application des articles du code de la Commande Publique mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure est déclarée infructueuse pour absence d'offre ou de candidature reçues dans le délai imparti ou si seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées sont reçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une procédure adaptée si la procédure est déclarée infructueuse en raison de l'irrégularité ou de l'inacceptabilité de toutes les offres reçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

9- Restauration scolaire – modification tarifaire. Délib N° 2024_0516_06

Conformément au décret N°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas aux élèves. La limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Il est proposé d'augmenter les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

Tarifs repas			
2023-2024		2024-2025	
Avec réservation	Sans réservations	Avec réservation	Sans réservation
3,70 €	4,50 €	3,75 €	4,60 €
Adulte		Adulte	
6,50 €		6,50 €	

Ainsi,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de la commission scolaire réunit le 2 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette évolution tarifaire.
- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée 2024.

Echanges :

Monsieur MASSON constate l'absence d'augmentation pour les adultes.

Madame FABIEN précise qu'une augmentation importante a été appliquée l'année dernière.

Madame BERTHOUT interroge sur le prix de revient d'un repas. Elle estime que le tarif adulte devrait couvrir le prix de revient.

Jean PAVIE indique que le prix de revient se situe entre 6 et 8 euros tout compris dont un coût matière de 1,94 euros.

10- Garderie périscolaire – modification tarifaire.

Délib N° 2024_0516_07

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs appliqués pour l'accueil périscolaire et extrascolaire sont basés sur la délibération n°2023-0911-08.

La participation familiale demandée est calculée, sur la base du quotient familial (QF) établi par la CAF/MSA pour les accueils périscolaire et extrascolaire.

La présence à l'accueil périscolaire (garderie matin/soir) sans réservation préalable sur le portail famille se verra appliquer un tarif majoré.

Une tarification dégressive est appliquée lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits à l'accueil de loisirs des mercredis ou des vacances.

Le tarif « extérieur » sera appliqué pour les familles ne résidant pas sur la commune de Valdallière, sauf pour les familles des agents communaux de Valdallière.

L'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire du soir (garderie) est fixé à 18h45. Après deux retards, 5 € par quart d'heure de dépassement seront facturés pour chaque enfant aux familles.

Il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire PERISCOLAIRE comme suit :

		PÉRISCOLAIRE			
		Actuel		proposition sept 2024	
		AVEC RESERVATION	SANS RESERVATION	AVEC RESERVATION	SANS RESERVATION
Garderie à la présence	QF - 600	1.85 €	2.00 €	1.90 €	2.05 €
	QF 600 à 1200	1.90 €	2.20 €	1.95 €	2.25 €
	QF + 1200	1.95 €	2.30 €	2.00 €	2.35 €
Garderie au forfait	QF - 600	3.15 €	3.45 €	3.20 €	3.55 €
	QF 600 à 1200	3.25 €	3.75 €	3.30 €	3.85 €
	QF + 1200	3.35 €	4.05 €	3.40 €	4.15 €

L'application de ces tarifs se fera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette évolution tarifaire.

11-ESTRY – Vente bâtiment.**Délib N° 2024_0516_08**

Par délibération en date du 15 janvier 2024, le conseil municipal avait accepté l'offre de Monsieur LAURENT au prix de 52 000 € frais d'agence inclus pour l'achat de l'atelier situé derrière la mairie à Estry.

Pour rappel, les frais de négociation s'élèvent à 5 000 € (Agence Guillot).

La signature de la promesse de vente est intervenue le 10 avril 2024 et il convient de préciser les dispositions suivantes :

- La commune s'engage à prendre en charge la moitié des frais de création de servitude de passage estimés à 700 euros soit 350 euros à la charge de la commune.
- Le surplus de la parcelle restant appartenir à la commune après découpage de la parcelle cadastrée section 253 AB numéro 197 appartient au domaine public, les critères prévus à l'article L 2111-1 du CGPPP se trouvant réunis ; si toutefois ladite parcelle et notamment le chemin d'accès à la propriété vendue devait sortir du domaine public, la commune s'engage à constituer à ses frais au propriétaire de la parcelle vendue une servitude de passage à toute heure et par tous véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** ces dispositions complémentaires.

12-Subventions associations 2024 – 2^{nde} partie.**Délib N° 2024_0516_09**

Lors du conseil municipal du 8 avril 2024, Monsieur le maire a soumis au vote l'octroi des subventions destinées à soutenir les projets associatifs menés sur la commune de VALDALLIERE en 2024.

La commission vie associative s'est réunie mercredi 15 mai afin d'étudier les derniers dossiers et des demandes de réévaluation de subvention.

Il est ainsi proposé de verser les montants des subventions aux associations suivants :

Associations	Montant délibéré 8/04/2024	Proposition commission (Réunie le 15/05/2024)
Anciens combattants		
AFN-UNC St Charles / Montchamp	400 €	+ 600 €
Comité des Fêtes		
Comité des fêtes Vassy		7 000 €
Jumelage		
Comité de jumelage Vassy	0 €	500 €
Social		
Solidarité Bocage	0 €	100 €
<i>(Fonds de solidarité pour le logement</i>		188 €)
Total général	99 136 €	107 524 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le versement de ces subventions telles que détaillées ci-dessus.

13- Participation au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) du Calvados.
Délib N° 2024_0516_10

Le Fonds de Solidarité pour le Logement géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficultés, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

Ainsi, le Département a recensé en 2022, 1 666 aides pour l'accès et le maintien dans les lieux, représentant une dépense totale de 796 906 €. Par ailleurs, 725 281 € ont été dépensés au titre de l'accompagnement social dont 487 503 € afin de favoriser différents dispositifs d'intermédiation locative sur l'ensemble du Calvados.

Cette aide est primordiale pour favoriser l'insertion sociale, professionnelle, et permettre à nos concitoyens qui ne disposent pas de ressources suffisantes, d'accéder ou de demeurer dans un logement.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds.

A noter que les dettes locatives des occupants de logements communaux situés dans les communes contribuant au fonds, sont prises en charge à 100% par le FSL (dans la limite de 4 000 €).

Cette contribution a pour base :

- Soit le nombre d'habitants (0,17€/hab.)
- Soit le nombre de logement sociaux existants dans la commune (2,85€/logement)

$$\begin{aligned} 5\,699 \text{ habitants à } 0,17\text{€} &= 968,83 \text{ euros} \\ 66 \text{ logements à } 2,85\text{€} &= 188,10 \text{ euros} \end{aligned}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la contribution financière à ce fonds.
- **CHOISIT** la base du nombre de logement sociaux soit une contribution de **188 euros**.

14- Adressage – nomination chemin des buttes VASSY. **Délib N° 2024_0516_11**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

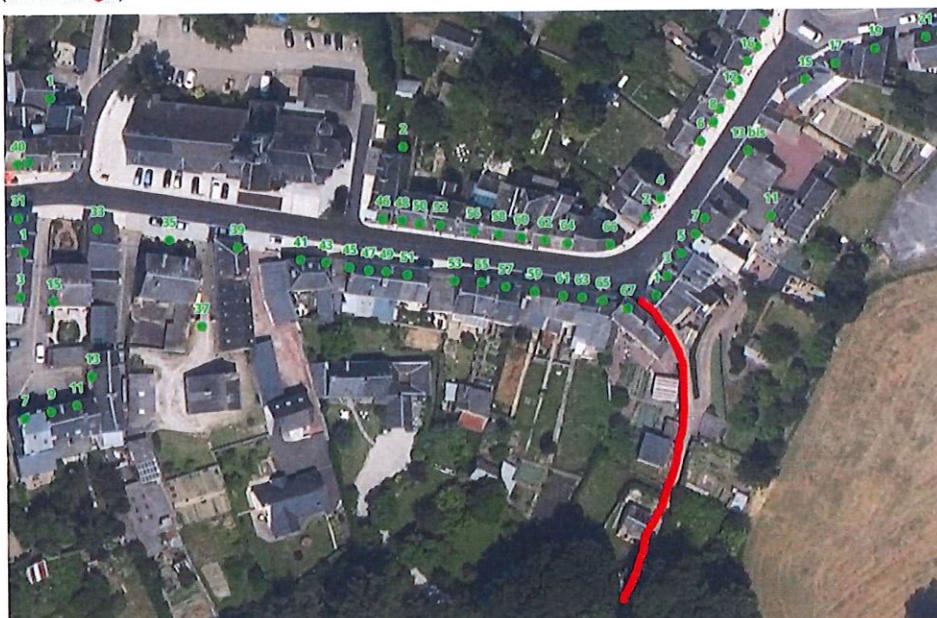
Par délibération du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a procédé au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

La délibération du 6 septembre 2021 a apporté une modification qui concerne la commune de Le Theil Bocage (« route de la Bigne » et « route du Pont de la Lande »).

Le chemin entre le n° 67 rue Joseph Requeut et le n°1 rue François Caulet commune déléguée de Vassy n'a pas été nommé lors du projet initial d'adressage.

Il est proposé de nommer cette voie « chemin des buttes ».

Plan (**tracé rouge**) :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTÉ la création de la voie avec la dénomination suivante : **Chemin des buttes**.

15- Comités consultatifs (7). Délib N° 2024_0516_12

Le conseil municipal avait délibéré le 5 septembre 2022 sur la création d'un comité consultatif dans chaque commune déléguée et désigné les maires délégués comme présidents des comités consultatifs de leurs communes déléguées.

M. le Maire propose de modifier la composition du comité consultatif de la commune déléguée de Presles sur demande de Madame BACHELOT, maire déléguée.

Nouvelle composition :

COMITES CONSULTATIFS	Nombre de membres	Président	Nombre d'élus	Nombre de citoyens non élus	Composition

Presles	11	Maire délégué	3	8	BACHELOT Isabelle, ANGOT Michel, RENE DIT DEROUVILLE Sarah, PAPILLON Nathalie, DELAMASURE Patricia, LELIEVRE Hervé, MONDET Christophe, PESCHARD Daniel, MOGIS Jean-Pierre, LESOUEF Stéphane et MOGIS Evelyne
---------	----	---------------	---	---	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Contre	Abstention	Pour
0	11	36

- **VALIDE** la nouvelle composition du comité consultatif de PRESLES telle que présentée.

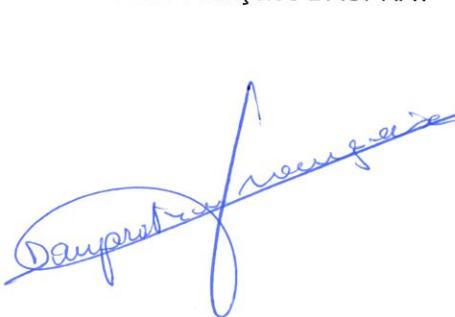
Questions écrites :

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32.

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT

Le président,
Frédéric BROGANIART







France
services



Rapport d'activité



SOMMAIRE

1. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE
 - Présentation générale
 - Les partenaires et services proposés
 - Personnel actuel et horaires d'ouverture
2. Rapport d'activité
 - Bilan de satisfaction
 - Bilan d'activité AVRIL 2024
 - Bilan d'activité 2023
 - Bilan d'audit

01.

Présentation
France Services - Point Info 14
VALDALLIERE

01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

1. Présentation générale



❖ POINT INFO 14

- Création en 2001
- Relais entre les particuliers et les administrations ou organismes ayant signé une convention avec le Conseil Départemental.

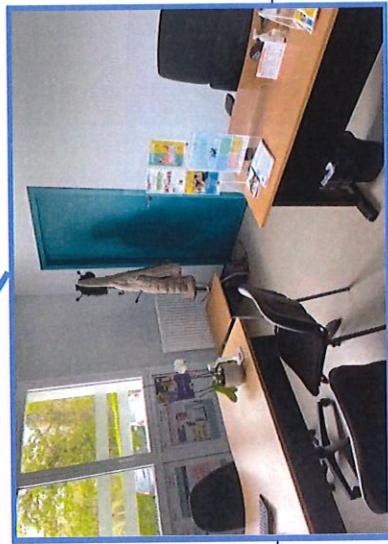
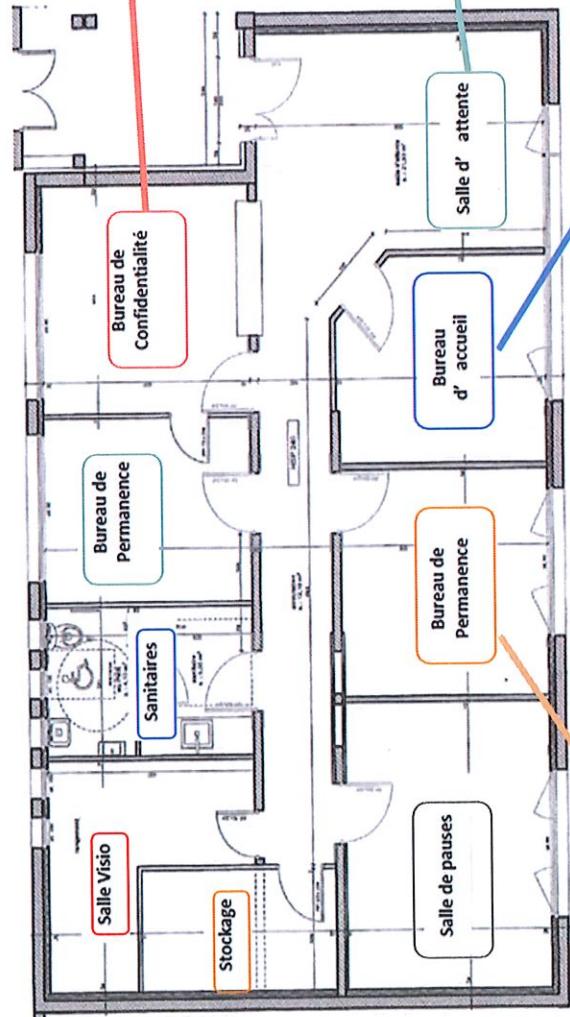
❖ LABEL FRANCE SERVICES

- Nouveaux locaux : résidence de la Crête
- Obtention du label France Services le 01/01/2021.



01. Présentation France Services – Point Info 14 VALDALLIERE

1. Présentation générale



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Libre
Sécurisé
Fonction publique

France
services

POINT INFO
14

01. Présentation France Services – Point Info 14 VALDALLIERE

1. Présentation générale



01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

Les partenaires nationaux France SERVICES



Les partenaires départementaux Point Info 14

- Préfecture du Calvados**,
- MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- SDEC Énergie**,
- SAUR**,
- EDF solidarité**,
- Enedis** (ex ERDF),
- Tribunal de Grande Instance de Caen (Conseil départemental d'Accès au Droit)**,
- CAF**,
- CIDFF** (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- CPAM**,
- Pôle emploi**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire**,
- Armée de terre**,
- URSSAF**,
- CARSAT** Retraite,
- MSA** Côtes Normandes,
- CREAN** (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands),
- Association MATHILDE**,
- SOLIHA** (ex ARIM des pays Normands),
- Direction Générale des Finances Publiques** (DGFiP)

01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

Les partenaires locaux



CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE DU BOCAGE

Secrétaire le mardi et le mercredi chaque semaine.
Deux assistantes sociales sont présentes également sur rendez-vous



MISSION LOCALE

Permanence tous les jeudis, sur rendez-vous.



SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Le SIP de Vire effectue des permanences en fonction des campagnes (avis, déclarations...)



FRANCE RENOV'

Permanences de Monsieur Tremblay, conseiller France Renov' tous les premiers mardis du mois, l'après midi, sur rendez-vous.



Permanences du CCAS de Valdallière tous les lundis après-midi.

Permanence tous les 3èmes jeudis matins du mois sur rendez vous

+ Nouveau : tous les 1ers jeudis matins du mois sans rendez vous



01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

SERVICES PROPOSÉS

EMPLOI

France Travail : inscription, actualisation mensuelle, envoi des pièces jointes, mise à jour du profil de compétence et CV, demande d'ASS, actualisation des ressources ASS
CESU : ouverture de compte / déclaration mensuelle / attestation fiscale / activation compte CESU+ et réductions fiscales pour employeur / récupération BS pour les salariés / déclaration fin de contrat (indemnité de licenciement) et documents liés
PAJEMPLOI : aide ouverture de compte / déclaration / fin de contrat et documents liés à la fin de contrat
URSSAF : aide utilisation du site web pour création auto entreprise / démarches liées aux déclarations mensuelles, trimestrielles et attestations
Autres démarches liées à l'emploi : réalisation de CV, de Lettre de motivation, aide à la candidature

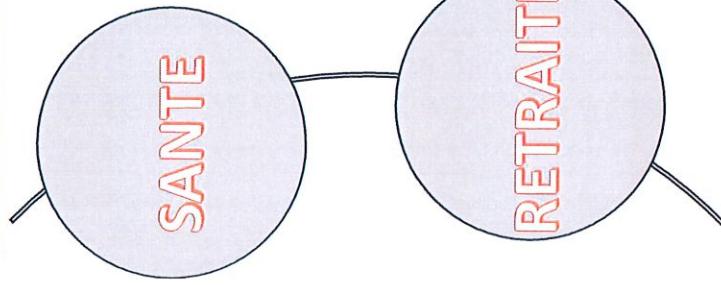
SOCIAL

CAF/MSA : Ouverture et ou réinitialisation du compte CAF en ligne, Demande d'allocations familiales, demande d'APL, demande de RSA, demande de prime d'activité, Demande de PAJE, suivi du dossier, déclarations trimestrielles des revenus, Indus ...).
Démarches suite à décès : aide pour dépôt dossier pension de réversion aux caisses de retraite, courriers et démarches administratives diverses pour prévenir les organismes du changement de situation
MDPH : complétude de dossier
Service de simulation des droits : mesdroitssociaux.gouv.fr
Lien avec la circonscription sociale du bocage (secrétaire et assistantes sociales)

01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

SERVICES PROPOSÉS



CPAM/MSA: inscription et affiliation, ouverture et consultation compte AMELI, demande de carte vitale, attestations (de droits / de paiement d'un soin), demande de carte européenne d'assurance maladie, demande de CSE, déclaration de grossesse et de naissance, dossier invalidité (demande d'invalidité / déclaration de ressources)

Mutuelle: contact avec les mutuelles (envoi de documents pour remboursements de soins) appel en cas de problème / création compte en ligne et suivi de dossier / communication sur mutuelle souscrite avec Valdallière Complévie

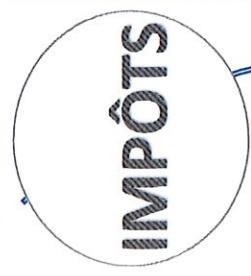
Assurance retraite / MSA: ouverture via un compte France connect obligatoire, consultation du relevé de carrière, mise à jour du relevé de carrière, simulation de l'âge de départ à la retraite et simulation du montant global, dépôt du dossier de demande de retraite, suivi du dossier jusqu'à attribution de la notification de départ (appels avec conseillers CARSAT en cas de nécessité urgente ou problème – tout en sachant que nous n'avons pas de ligne partenaire dédiée).

Complémentaires retraite (Agirc Arrco / Irceem/ ircantec ...) : demande des dossiers pour départ retraite (par téléphone) ou dossier via internet, suivi et complétude dossier, envoi des pièces justificatives.
MSA : toutes les démarches liées à la santé ; logement, retraite ...

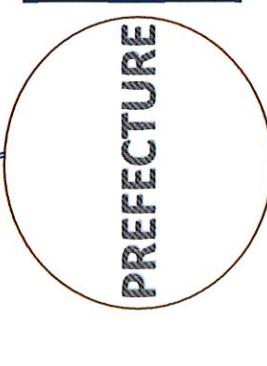
01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

2. LES PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

SERVICES PROPOSÉS

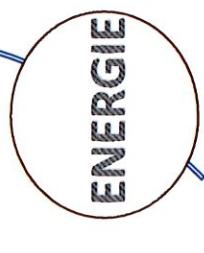


Démarches liées aux Ouverture du compte en ligne
Déclaration des biens immobiliers (pic 2023)
Déclaration de changement de situation
Déclaration d'impôts
Recouvrement (amendes, indus...)



ANTS :

Carte Grise, Permis de conduire (suspension, annulation, Prise de rdv médicaux, suite à obtention permis) ANTS Pré demande de CNI et Passeports,
Prefecture : Aide pour dépôt de carte de séjour (pic avec Brexit) / déclaration des armes



- France Renov' : Lien pour les permanences, aide pour dossier prime renov – ouverture du compte en ligne, dépôt de la demande, appel de l'assistance en cas de réclamation ou problème
- Campagne chèque énergie : utilisation du chèque énergie, simulation de l'éligibilité, déclaration de perte ou changement adresse

01. Présentation France Services - Point Info 14 VALDALLIERE

3. Personnel actuel et horaires d'ouverture

Horaire agent référent		Horaire agent 2		Horaire agent 3	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lun 08h30-13h	13h45-17h	Lun -	-	Lun 08h30-13h	13h45-17h30
Mar 08h30-13h	13h45-17h	Mar 08h30-13h	14h-17h	Mar 08h30-12h30	-
Mer 08h30-13h	13h45-17h	Mer 8h30-12h30	14h-17h	Mer -	-
Jeu 08h30-12h30	13h45-17h	Jeu -	-	Jeu 08h30-13h	13h45-17h
Ven 08h30-12h30	-	Ven -	-	Ven 08h30-12h30	-
35 heures		10 heures		24 heures	

OUVERTURE POINT INFO 14 – FRANCE SERVICES				
	MATIN		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	08h30	13h00	14h00	17h00
MARDI	08h30	13h00	14h00	17h00
MERCREDI	08h30	12h30	14h00	17h00
JEUDI	08h30	12h30	FERME	
VENDREDI	08h30	12h30	FERME	



02.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2. Rapport d'activité

1. Bilan de satisfaction



RETOUR QUESTIONNAIRE SATISFACTION USAGERS

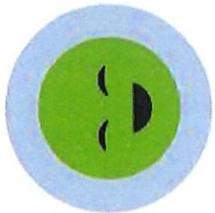
Réponses obtenues

Nombre de commentaires

3



100 % des usagers sont satisfaits du service proposé au sein des Points Info 14.



93,33 % des usagers ont déjà recommandé ce service auprès de leurs proches.



84,98 % des usagers ont l'impression d'être accompagnés vers l'autonomie numérique.



Commentaires obtenus

« Améliorer accès internet »

« Pour moi rien à changer, très bon accueil, à notre écoute. »

« Avoir plus de confidentialité des bureaux. »

RETOUR QUESTIONNAIRE SATISFACTION USAGERS

L'accompagnement proposé

Taux de satisfaction en %



des usagers sont satisfaits de la qualité d'accompagnement.



des usagers sont satisfaits de la disponibilité des conseillers P14/FS.



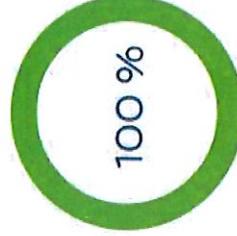
des usagers sont satisfaits de la diversité des services proposés (aide aux démarches, PC en libre accès, visio...)



des usagers sont satisfaits de la disponibilité des partenaires.

Les conditions d'accueil

Taux de satisfaction en %



des usagers sont satisfaits des horaires et jours d'ouverture.



des usagers sont satisfaits de l'accueil physique.



des usagers sont satisfaits de l'accueil téléphonique.



des usagers sont satisfaits des locaux (espace d'attente, bureau de confidentialité,...).

2. Rapport d'activité

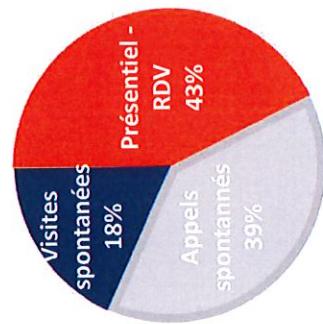
2. Bilan d'activité AVRIL 2024



TOP 5 des thématiques d'accompagnements individuels

THEMATIQUE	PARTENAIRE	NOMBRE
Retraite personnelle	L'Assurance Retraite	110
Déclaration d' impôts	Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)	47
Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	20
Accompagnement ou suivi du demandeur d'emploi	Pôle Emploi	20
Immatriculation de véhicule	Le Ministère de l'Intérieur / ANTS	15

NOMBRE D'UTILISATEURS



RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS

PARTENAIRE	NOMBRE
L'Assurance Retraite	114
IMPOTS (DGFiP)	50
CAF	35
Le Ministère de l'Intérieur / ANTS	31
Pôle Emploi	25
L'Assurance Maladie	19
La MSA	8
Ministère de la Transition énergétique	5
Le Ministère de la Justice	2
Actes d'état civil	1
La Poste	1

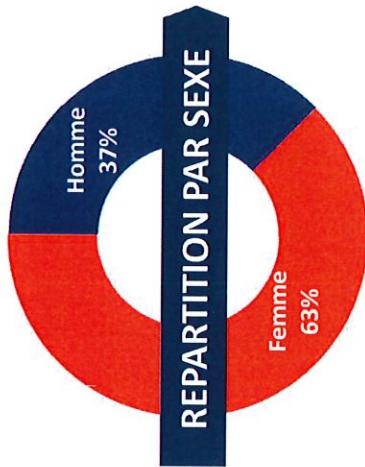
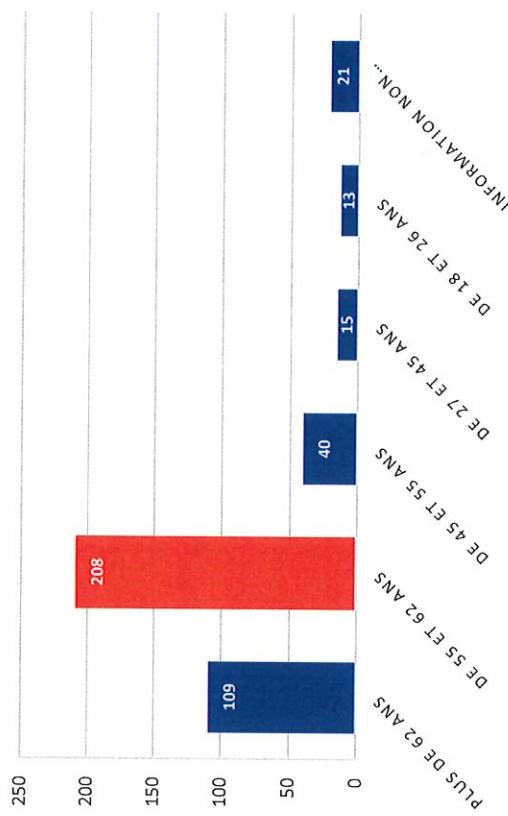
2. Rapport d'activité

2. Bilan d'activité AVRIL 2024

REPARTITION PAR COMMUNE DE RESIDENCE



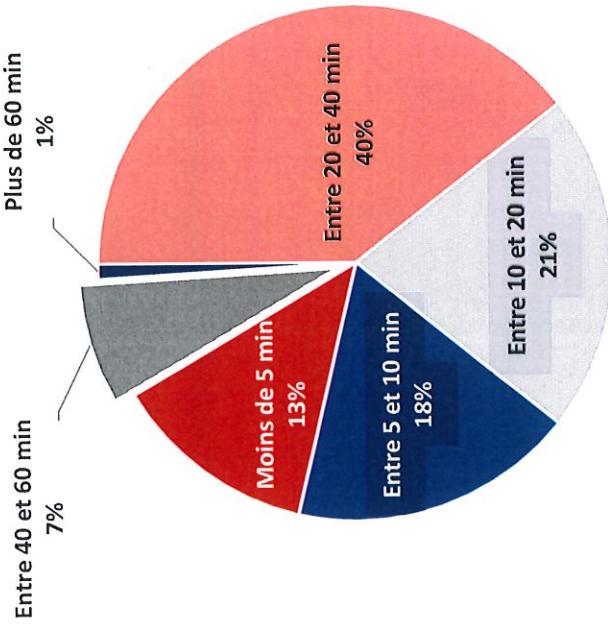
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE



2. Rapport d'activité

3. Bilan d'activité 2023

Durée des accompagnements



TOP 5 des thématiques d'accompagnements

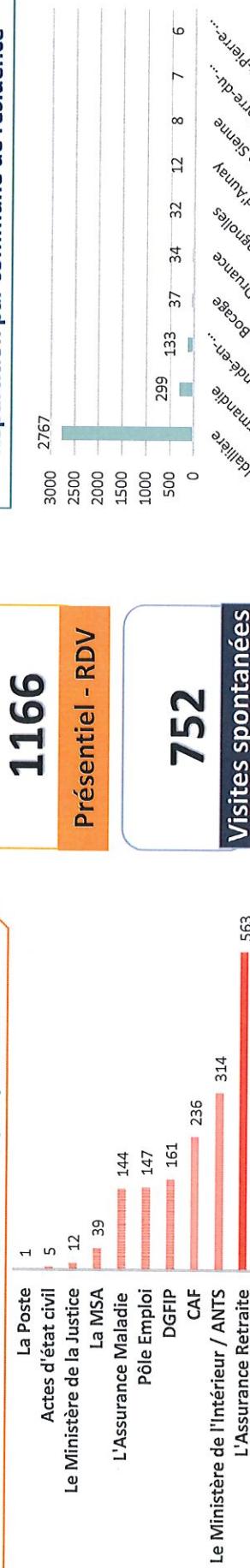
Retraite personnelle L'Assurance Retraite	507
Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité) CAF	158
Immatriculation de véhicule Le Ministère de l'Intérieur - ANTS	144
La demande concerne les impôts DGFiP	142
Pré-demande de titre d'identité Le Ministère de l'Intérieur - ANTS	116



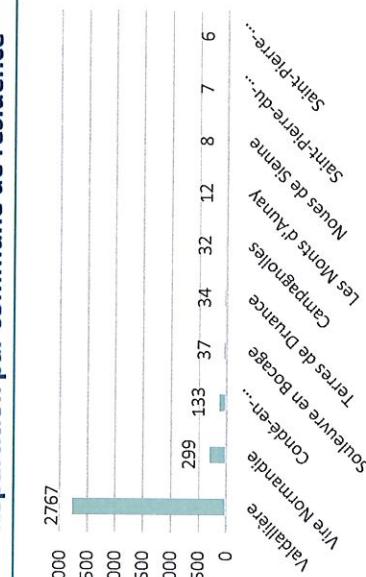
2. Rapport d'activité

3. Bilan d'activité 2023

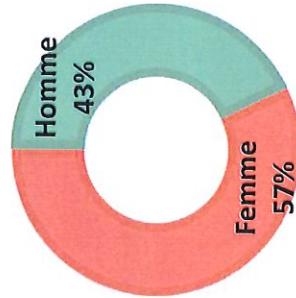
Répartition des accompagnements par partenaire



Répartition par commune de résidence



Répartition des accompagnements par sexe



1166

Présentiel - RDV

752

Visites spontanées

52

Téléphone - RDV

1500

Appels spontanés

47

E-mails

2. Rapport d'activité

3. Bilan d'audit



Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Affaire suivie par : Thomas KOWAL
thomas.kowal@calvados.gouv.fr
02 31 30 63 77



- Résultats très satisfaisants
- Qualité du service rendu
- Augmentation de la subvention

Le Préfet

Caen, le 27/03/2024

Monsieur le maire,

Un audit de la France services de Valdallière a été réalisé à la fin de l'année 2023 par le cabinet AFNOR-VITALIS, mandaté par l'ANCT. L'objectif était de renouveler le label ou de décerner des améliorations à apporter dans le cadre d'un dialogue constructif avec les structures. Je vous informe que les résultats sont très satisfaisants. L'audit a souligné la qualité du service rendu par les conseillers.

Il a cependant mis en évidence l'absence d'un panneau France services sur la façade et d'une photoplaque en libre accès.

Aussi, je vous remercie de me faire connaître les mesures que vous comptez prendre pour répondre à ces critères du cahier des charges.

L'objectif aujourd'hui est de maintenir la qualité de service dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, en lien avec le Département en charge de l'animation du réseau France services/Points info 14 dans le Calvados.

Dans cette perspective, l'état continue à renforcer son soutien aux France services en augmentant sensiblement la subvention annuelle avec un objectif de 50 000 € en 2026 par France services contre 40 000 € cette année.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.



- Panneau sur façade
- France Services
- Absence de copieur en libre accès



France
services





France
services

Merci !

Rapport activité France Services / Point Info 14 VALDALLIERE

